



65^e session, Assemblée générale

Dialogue interactif sur la responsabilité de protéger **Interactive Dialogue on Responsibility to Protect**

New York, le 12 juillet 2011

Déclaration prononcée par M. Paul Seger, Représentant permanent

Monsieur le Président,

La Suisse salue le rapport du Secrétaire général sur le rôle des arrangements régionaux et subrégionaux dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger. Ce rapport commun des conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger a pour but de renforcer une approche conjointe et de permettre de déboucher sur des stratégies de prévention plus systématisques et précoces.

Le rapport souligne à quel point la création de mécanismes régionaux et subrégionaux est cruciale pour soutenir les efforts de prévention des Etats ainsi que pour adapter et mettre en œuvre des stratégies développées à un niveau multilatéral. La Suisse partage ce point de vue, et nous souhaitons soulever trois points:

- 1) La légitimité des actions de prévention est un facteur déterminant qui est renforcé lorsque ces actions sont en phase avec les contextes sociaux et culturels des régions concernées.
- 2) L'autre avantage de la responsabilité de protéger abordé dans un contexte régional est l'accès plus immédiat aux informations facilitant ainsi le déploiement rapide d'une série de réactions de proximité. Ceci renforce également l'utilisation d'une multitude d'instruments civils – facilitation, médiation, bons offices et dialogues politiques – à des stades précoce.
- 3) Le rapport montre enfin que la responsabilité de protéger est avant tout une question de souveraineté responsable. Toutefois, dans les pays fragiles ou touchés par les conflits, l'état de droit, la sécurité, la bonne gouvernance et le développement socio-économique doivent être renforcés afin d'éviter le retour à un cycle pervers de violence. Pour ce faire, les acteurs internationaux doivent, eux aussi, exercer leur responsabilité en améliorant la coordination et l'efficacité de leurs efforts, dans un esprit de partenariat et de respect mutuel avec les acteurs nationaux et régionaux.

Monsieur le Président,

Fondamentalement convaincue de l'importance de l'approche régionale, la Suisse s'applique depuis plusieurs années – en coopération avec l'Argentine et la Tanzanie, à réaliser des forums régionaux pour la prévention du génocide et autres atrocités. Trois forums régionaux ont déjà eu lieu – respectivement à Buenos Aires, à Arusha et à Berne –, lesquels ont avant tout permis de travailler sur ces questions avec les gouvernements de ces régions.

Ces forums ont mis en valeur la diversité des bonnes pratiques existantes dans ces différents contextes, l'importance des relations intra-régionales ainsi que la capacité des entités régionales à suggérer des stratégies constructives en matière de prévention. Un très bon exemple est celui de la Conférence Internationale des Grands Lacs (CIGL), qui s'applique à développer des stratégies de prévention intégrées dans des structures déjà existantes. Ce processus a un grand potentiel, mais surtout il nous rappelle qu'un des ingrédients essentiels d'une prévention réussie est la volonté politique, ainsi qu'une appropriation locale. Ces forums ont également démontré que la souveraineté responsable et la prévention des atrocités de masse sont le résultat d'un dialogue permanent entre de multiples acteurs.

A travers ces forums régionaux, la Suisse a recueilli un certain nombre d'enseignements que nous voudrions partager avec vous :

- Premièrement, la lutte contre l'impunité est un allié indissociable de la prévention. Pour renforcer l'impact préventif de la justice internationale, il faut développer l'ensemble des instruments de la lutte contre l'impunité d'une manière plus systématique. Récemment, la communauté internationale a fait par exemple usage de commissions d'enquête et d'établissement des faits à plusieurs reprises. Il est important que, dès le début, les mandats de telles commissions soient formulés de manière non équivoque, que le mode de fonctionnement soit bien conçu et que, le cas échéant, la nature de leurs relations avec les instances judiciaires, telles que la Cour pénale internationale soit claire.
- Deuxièmement, la meilleure prévention découlant d'une souveraineté responsable se décline dans le respect et la promotion active des droits humains. L'intégration d'indicateurs liés à la prévention d'atrocités dans l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme permettrait à notre sens de mieux détecter des situations à risque et pourrait être le signe d'un engagement très concret dans ce domaine.
- Troisièmement, la nécessité de disposer, - dans le cadre de cette architecture globale de prévention - de points focaux nationaux pour la prévention des atrocités, a également été relevée lors des rencontres régionales. Ces points focaux devraient contribuer à renforcer les liens entre les niveaux d'intervention nationale, régionale et internationale. Il est de plus important que les points focaux jouissent d'une légitimité adéquate, et aient une capacité de convocation, de coordination et de communication. C'est seulement en assurant un rapprochement entre les mesures de détection précoces et la prise de décision que l'on pourra mieux prévenir les atrocités et contribuer à éviter le recours à des moyens drastiques tels que l'usage de la force.

Monsieur le Président,

Convaincue de l'importance d'un tel instrument, la Suisse a décidé de se doter d'un point focal à la tête d'une task force regroupant les offices compétents en matière de diplomatie, de droit international public et de la coopération au développement. La conjugaison des deux mandats de prévention et de lutte contre l'impunité est un message en soi et nous sommes convaincus qu'une lutte contre l'impunité efficace peut contribuer à la prévention des atrocités.

Je vous remercie.

Mr President,

Switzerland welcomes the report of the Secretary-General on the role of regional and subregional arrangements in implementing the responsibility to protect. The aim of this joint report drafted by the special advisors on the prevention of genocide and on the responsibility to protect, is to consolidate a common approach and to enable the formulation of more systematic and timely prevention strategies.

The report stresses to what extend the creation of regional and sub-regional mechanisms is crucial in supporting prevention efforts undertaken by the States, as well as in adapting and implementing multi-lateral strategies. Switzerland shares this view, and we would like to highlight three points.

- 1) Legitimacy is a decisive factor for preventive action. It is strengthened further when such action is in line with the prevailing social and cultural contexts of the affected regions.
- 2) Regional implementation of the responsibility to protect has the additional advantage of providing direct access to information, facilitating therefore a swift deployment of proximity responses. It also enhances the early use of a multitude of civilian instruments, including facilitation, mediation, good offices and political dialogue.
- 3) Finally, the report shows that the responsibility to protect is first and foremost a matter of responsible sovereignty. In the context of fragile states and countries affected by conflict, however, security, the rule of law, good governance and socio-economic development must be strengthened in order to forestall a return to a pernicious cycle of violence. It likewise falls to international stakeholders to act responsibly by improving the coordination and effectiveness of their efforts, in a spirit of partnership and mutual respect with national and regional stakeholders.

Mr. President,

Switzerland firmly believes in the importance of the regional approach, a position that is reflected in its commitment of many years, in cooperation with Argentina and Tanzania, to organizing regional forums on the prevention of genocide and other atrocities. The three regional forums that have already taken place - in Buenos Aires, Arusha and Berne, respectively – provided an opportunity to address these issues with the governments of the regions concerned.

These fora have highlighted the variety of best practices that currently exist in a wide range of contexts, the importance of intra-regional relations, and the ability of regional entities to devise constructive prevention strategies. An excellent example is the International Conference on the Great Lakes Region (CIRGL), which is committed to developing prevention strategies that can subsequently be incorporated into existing structures. This process holds great promise and, in particular, reminds us that two of the key factors behind the success of preventive action are political will and local ownership. These fora also showed that responsible sovereignty and the prevention of mass atrocities are the result of permanent dialogue between numerous stakeholders.

Switzerland learned several lessons from these regional fora, which we would like to share with you.

- First, the fight against impunity goes hand in hand with prevention. If the preventive impact of international justice is to be strengthened, a set of instruments must be developed that enable impunity to be combated more systematically. Recently, the international community has for example repeatedly used investigation committees and fact-finding commissions. It is impor-

tant from the outset that the mandates of such commissions are formulated in unambiguous terms, that their procedures are well designed and that the nature of any links they may have to judicial bodies, such as the International Criminal Court, is clearly defined.

- Second, the respect and active promotion of human rights is the aspect of responsible sovereignty that has the best preventive effect. We believe that the inclusion of prevention-related indicators in the Universal Periodic Review (UPR) of the Human Rights Council would improve the detection of high-risk situations and would send a clear message of strong commitment to prevention.
- Third, and finally, these regional meetings also identified the need to designate national focal points for atrocity prevention within the global prevention architecture, which would help strengthen links between the national, regional and international levels of intervention. It is also important that these focal points are afforded sufficient legitimacy and are equipped with the power to convene, coordinate and communicate. It is only by narrowing the gap between early detection efforts and the decision-making process, that atrocities will be best prevented which in turn will contribute to avoid the need of resorting to drastic measures, such as the use of force.

Mr. President,

Convinced of the usefulness of such an instrument, Switzerland plans to establish its own national focal point. It will head up a task force that brings together the competent offices on matters of diplomacy, public international law and development cooperation. The combination of both mandates of prevention and of fighting impunity is a message in itself, and we firmly believe that an effective fight against impunity can contribute to prevent atrocities.

Thank you.